

Notre Politique Fiscale

Les impôts versés par TotalEnergies représentent une part importante de la contribution économique de la Compagnie aux Etats dans lesquels elle opère.

Consciente de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, TotalEnergies s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec son Code de conduite.

La structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets et au contexte réglementaire.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. A ce titre, nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme et ne sont pas compatibles avec une approche durable et de long terme.

Nous appliquons le principe de pleine concurrence pour la fixation des prix de nos transactions intragroupe et nous acquittons nos impôts sur les bénéficiaires dans les pays où nous créons de la valeur, selon les lois et règles fiscales applicables.

La Compagnie s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Les Etats hôtes peuvent prévoir des incitations fiscales afin de soutenir certains secteurs économiques, créer de l'emploi ou favoriser le développement économique local. TotalEnergies ne recourt à ces incitations que si elles ont un objet conforme à sa stratégie opérationnelle, portent sur des investissements dotés d'une substance économique réelle et respectent les conditions fixées par les Etats.

La Compagnie adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein de la Compagnie. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal, sous l'autorité du Directeur Financier, est en charge de la mise en œuvre de la politique fiscale et fait un rapport régulier au Comité d'Audit sur la situation fiscale de TotalEnergies. La fonction fiscale est constituée d'un réseau de fiscalistes qualifiés et formés, au niveau central, dans les secteurs d'activité et dans les entités.



TotalEnergies

La transparence est une composante essentielle dans la construction d'une relation de confiance avec nos parties prenantes. Engagée dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2003, TotalEnergies soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes. Ainsi, en France, pays de son siège social, TotalEnergies s'est engagée, dès son lancement, dans le Partenariat Fiscal pour plus de transparence, de dialogue et de confiance dans ses relations avec l'administration française.

Dans la conduite de ses activités de représentation d'intérêts dans le domaine fiscal, TotalEnergies met en œuvre les principes et les valeurs édictés par son Code de conduite et sa Directive applicable à la représentation d'intérêts, disponibles sur le site de la Compagnie, à savoir, notamment : lutter contre toute forme de corruption, refuser d'intervenir dans le financement et le fonctionnement de la vie politique des pays où la Compagnie est implantée, transmettre aux autorités des messages cohérents avec les positions et stratégies annoncées et être transparent sur ces messages, qu'ils soient positifs ou négatifs, notamment au regard du soutien de TotalEnergies aux objectifs de l'Accord de Paris relatif à la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies publie dans son Document d'enregistrement universel un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, ainsi que la liste de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité. La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale, qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activités, afin de contribuer à une information plus complète de ses parties prenantes sur sa situation fiscale.

En cohérence avec son ambition de favoriser un environnement fiscal responsable et d'encourager les meilleures pratiques, la Compagnie soutient publiquement les Principes de Fiscalité Responsable de la B Team, organisation à but non lucratif regroupant des dirigeants d'entreprises et des membres de la société civile, promouvant un développement économique et social durable.

La présente politique fiscale est publiée dans le Document d'Enregistrement Universel de la Compagnie, après examen par le Comité d'audit et approbation par le Conseil d'Administration.

